

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 5
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 2

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trente et un mars deux mil vingt six à 20h30, suivant convocation en date du vingt cinq mars deux mil vingt six, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr CHARIAL, Mme COOLS, Mme SAMY, Mr LEROUSSAUD et Mr MONTHEIL.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL

Délibération 2026/020 du 31 mars 2026

Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Domps à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Domps a transféré la compétence eau à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire fait lecture de ce procès-verbal.

A la majorité absolue, le conseil municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles, des subventions amortissables qui les ont financés et des emprunts en cours, de la commune de Domps à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans le cadre du transfert de la compétence eau
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le procès-verbal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
En Mairie le 31 mars 2026
Le Maire

